

Étude de surveillance du marché des composés parfumés allergènes

Rapport de synthèse

Introduction

La présence d'ingrédients de parfum dans les produits de soin de la peau et d'autres cosmétiques peut provoquer des réactions allergiques. Une fois sensibilisées, les personnes concernées choisissent des produits sans parfum, sur la base des allégations figurant sur l'étiquetage. La présence d'une substance allergène dans un produit présenté comme « sans parfum » (ou portant une mention similaire) pose non seulement un problème d'allégations mensongères, mais également un problème de sécurité des consommateurs.

Le réseau européen des laboratoires officiels de contrôle des cosmétiques (OCCL) a décidé d'enquêter sur les produits cosmétiques afin d'y rechercher la présence d'allergènes. À cette fin, les participants ont prélevé des échantillons de produits cosmétiques vendus comme étant « sans parfum » (ou portant une mention similaire) et d'autres produits cosmétiques, notamment des parfums.

Échantillons

En 2018 et 2019, 932 échantillons ont été recueillis dans huit pays, à différents stades de la chaîne de distribution (fabricant, douanes, commerce de détail, Internet, etc.). Les produits échantillonnés avaient été fabriqués dans de nombreux pays (34 pays de production ont été identifiés), en majorité en Europe (85 %). Sur ces échantillons, 544 portaient la mention « sans parfum » (ou une mention similaire).

Investigations

Cette étude de surveillance du marché visait à contrôler la conformité des produits cosmétiques aux réglementations européenne ou nationales régissant l'étiquetage des composés parfumés allergènes et les allégations concernant les produits. Quinze OCCL ont analysé 932 échantillons pour y rechercher la présence de 24 composés parfumés allergènes, qui doivent figurer dans la liste des ingrédients lorsqu'ils sont présents à une concentration supérieure à 0,01 % (dans les produits à rincer) ou à 0,001 % (dans les produits sans rinçage), en vertu de l'annexe III au Règlement (CE) n° 1223/2009¹.

La conformité des produits aux exigences autres que celles relatives aux allergènes a également été vérifiée.

Résultats

Dans le cadre de cette étude de surveillance du marché, la conformité globale des produits contrôlés était de 80 %. Le pourcentage de produits conformes tombait à 59 % pour les parfums contrôlés.

- L'analyse des composés parfumés allergènes a révélé que 7,7 % des échantillons n'étaient pas conformes à la législation, en raison de déclarations lacunaires ou fausses des ingrédients en question et, dans 2,3 % des cas, en raison d'allégations jugées trompeuses par les autorités. Les motifs de non-conformité les plus fréquents étaient la présence de linalol, d'alcool benzylique et de

¹ Les extraits d'*evernia prunastri* et d'*evernia furfuracea* — qui sont également des composés parfumés allergènes — étaient exclus du champ de cette étude en raison de leur composition variable due à leur origine naturelle.

limonène. Les allégations relatives à 17 (3,1 %) des 544 échantillons présentés comme sans parfum ont été jugées trompeuses, en raison de la présence de composés parfumés allergènes.

- 12,7 % des échantillons ont été jugés non conformes pour d'autres raisons que l'analyse des composés parfumés allergènes. Deux d'entre eux (0,2 %) ont été jugés nocifs : une lotion pour le corps en raison de la présence de butylcarbamate d'iodopropynyle et un autre produit en raison d'une contamination microbiologique. Parmi les autres motifs de non-conformité figuraient un étiquetage erroné, des allégations interdites ou une erreur de notification dans le portail de notification des produits cosmétiques (CPNP). La non-conformité des conservateurs à l'annexe V du Règlement (CE) n° 1223/2009 (butylcarbamate d'iodopropynyle, méthylisothiazolinone), une teneur élevée en cadmium ou la présence de composés d'huiles minérales de faible poids moléculaire dans les produits de soin des lèvres ont également compté parmi les non-conformités.

Il n'y avait pas de différence significative dans le taux de non-conformités observées entre les différents pays d'Europe.

Les composés parfumés allergènes comptant parmi les principales causes de sensibilisation cutanée, un étiquetage correct est indispensable pour prévenir les réactions allergiques. Les résultats de l'étude fournissent des preuves du taux de conformité et des erreurs d'étiquetage récurrentes relatives aux composés parfumés allergènes dans les cosmétiques courants.

Il convient de contrôler la conformité des produits cosmétiques potentiellement associés à des risques sanitaires. Une collaboration étroite entre les autorités de surveillance du marché contribue à l'intérêt supérieur de la santé publique.

Ces activités ont été coordonnées par la Direction européenne de la qualité du médicament & soins de santé (EDQM). Pour en savoir plus, contactez les Autorités nationales.